Plan d'action de mise en œuvre de l'exigence 1.3

Objectifs	Actions à réaliser	Indicateurs	Résultats attendus	Livrable	Moyens	Responsables/Cible	Source de financement	Période
Conformément à l'Exigence 1.3: • Le gouvernement est tenu de veiller à ce qu'il existe un environnement propice à la participation de la société civile en ce qui concerne les lois, règlements et règles administratives pertinents, ainsi que la mise en œuvre effective de l'ITIE. Les droits fondamentaux de la société civile qui participent activement à l'ITIE, au sein et en dehors du GMP,	Inscrire la surveillance de l'espace civique » comme point fixe et obligatoire à l'ordre du jour des réunions du GMP et dans le PTBA ;	Taux d'inscription effectif à l'ordre du jour des réunions GMP	Les questions relatives à la gouvernance et à l'espace civique sont intégrées dans les travaux du GMP et le plan de travail de l'ITIE Guinée	Ordres du jour et PV de réunions du GMP.	• Outils de communication (Mails, téléphone, groupe whatsApp.)	**Resp. :** GMP, Collège OSC, SE **Cible :** PM, MMG, MATD, Autorités locales	Budget ITIE	**A compter du mois d'Août 2026**
	Transmettre le Procès-verbal de chaque réunion du GMP au Premier ministre, au Ministre des Mines et à celui du MATD ;	Nombre de PV transmis officiellement à la primature, au Ministre des Mines et à celui du MATD	Les questions relatives à la gouvernance et à l'espace civique sont mentionnées dans les procès-verbaux des travaux du GMP et le plan de travail de l'ITIE Guinée	Accusés de réception des courriers transmis (PM, MMG, MATD).	Courrier/Mails	**Resp. :** GMP, Collège OSC, SE **Cible :** PM, MMG, MATD	Budget ITIE	**A compter du mois d'Août 2026**

doivent être respectés. • Le GMP est tenu de contrôler le respect du Protocole : Participation de la société civile et de consigner ses discussions relatives à toute lacune identifiée, ainsi que toute mesure prise pour y remédier (Exigence 1.3.f.). Les résultats de cette supervision doivent faire l'objet d'un point fixe à l'ordre du jour de chaque réunion du GMP afin de discuter de l'engagement plus large de la société civile dans l'ITIE, de l'évolution de l'espace civique et de tout incident d'intimidation, des restrictions aux visites dans les communautés minières, des demandes en attente de renouvellement d'accréditation	Mettre en place un mécanisme de remontée des restrictions de la société civile ;	Mécanisme de signalement opérationnel et documenté	Un mécanisme de suivi et de remontée des restrictions affectant la société civile est mis en place et les informations sont régulièrement transmises aux autorités compétentes.	Note conceptuelle et formulaire du mécanisme de remontée	Outils de remontée (plateforme numérique)	**Resp. :** Collège OSC **Cible :** PM, MMG, MATD	Budget ITIE/PTF	**Août-Septembre 2026**
	Mener des plaidoyers en vue de lever les restrictions administratives réduisant l'espace civique.	Nombre de restrictions identifiées et résolues par le plaidoyer.	- Les actions de plaidoyer contribuent à l'amélioration de l'espace civique et à une participation plus effective de la société civile. - Les principales conclusions et activités de la société civile sont régulièrement diffusées à travers les canaux de communication existants, renforçant l'accès du public à l'information sur la gouvernance du secteur extractif sans entrave. - L'organisation des débats publics sur les questions de gouvernance dans les régions minières est	Rapport de suivi des cas signalés.	- Décision prise par les autorités ; - Processus d'allègement mis en place	**Resp. :** GMP, SE **Cible :** PM, MMG, MATD	Budget ITIE/PTF	**Juin-Septembre 2026**

d'organisations de la société civile ayant sollicité le renouvellement de leur autorisation d'exercer, ainsi que de toute autre restriction couverte par le Protocole, dans les six mois suivant la publication de la décision du Conseil d'administration concernant la Validation de la Guinée. • Dans le cadre de ce suivi, le GMP devrait mettre en place un mécanisme permettant aux membres de la société civile du GMP de signaler au GMP toute restriction ad hoc dont ils font l'objet, ou dont fait l'objet leur collège au sens large, et qui pourrait constituer une violation du Protocole. Le GMP devrait présenter les			intégrée au PTBA et mise en œuvre avec une participation effective des parties prenantes, notamment de la société civile. - Les recommandations issues de la dernière validation de l'ITIE font l'objet d'une large communication et d'une meilleure appropriation par les acteurs concernés, favorisant leur mise en œuvre effective.					
	Veiller à la publication régulière des activités menées par la société civile ;	- Nombre de publications / articles parus. - Taux de couverture médiatique des activités OSC.	Les activités menées par l'OSC sont régulièrement publiées sans aucune restriction	- Revue de presse. - Publications web et réseaux sociaux. - Rapports d'activités des	• Site web ITIE. • Canaux de communication des OSC. • Médias / Partenariats de presse, Email	**Resp. :** OSC, Commission Communication ITIE **Cible :** Grand public, Acteurs du secteur extractif	Budget ITIE/PTF/ OSC	**A compter du mois d'Août 2026**

mesures prises pour mettre en place un tel mécanisme dans un délai de six mois. • Une fois le mécanisme de suivi et de rapport mis en place, le GMP devrait veiller à ce qu'après chaque réunion du GMP, le Conseil de Supervision soit informé des conclusions et recommandations. Le Conseil de Supervision, présidé par le Premier Ministre, devrait consigner par écrit les mesures prises en vue d'éliminer tout obstacle à la participation de la société civile au processus ITIE. • Le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation devrait fournir, par l'intermédiaire de l'ITIE, des explications sur l'état		- Absence de blocages signalés sur les publications.		OSC diffusés				
	Inscrire dans le PTBA l'organisation des débats publics sur la gouvernance du secteur extractifs ;	PTBA intégrant l'activité validée.	L'organisation des débats publics sur la gouvernance du secteur extractifs est Inscrite dans le PTBA	• PTBA révisé et approuvé .	• Site web ITIE. • Canaux de communication des OSC. • Médias / Partenariats de presse	**Resp. :** GMP, SE, OSC **Cible :** MMG, MATD, Populations et Autorités des zones impactées	Budget ITIE/PTF/ OSC	**A compter du mois d'Août 2026**
	Faire une large communication sur les recommandations de la dernière validation.	• Nombre de débats publics organisés y compris dans les zones minières. • Nombre de participant	Une large communication sur les recommandations de la dernière validation est faite	• Dépliants / Fiches synthétiques sur les recommandations de Validation • Rapports	Matériel d'information et sensibilisation.	**Resp. :** GMP, SE, OSC **Cible :** PM, MMG, MATD, Populations et Autorités des zones impactées	Budget ITIE/PTF/ OSC	**A compter du mois d'Août 2026**

d'avancement des demandes d'accréditation et leur renouvellement pour toutes les organisations de la société civile qui participent activement à la mise en œuvre de l'ITIE, dans les six mois suivant la décision du Conseil d'administration, et cela inclut les critères qu'il reste à remplir pour les organisations en attente d'accréditation, conformément à la législation nationale ; le gouvernement devrait veiller à ce que la loi ne soit pas appliquée de manière arbitraire en vue de limiter la participation de la société civile. • Le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation doit veiller à ce que les missions de la		s par session. • Nombre de supports de vulgarisation diffusés.		d'organisation des débats publics régionaux y compris dans les zones minières.				

société civile dans les territoires, dont l'objectif est d'informer le débat sur la gestion du secteur minier, ne se heurtent à aucun obstacle déraisonnable dans l'application des ordres de mission et dans la reconnaissance desdits ordres sur place ; lorsque ces ordres de mission ne sont pas accordés ou reconnus, le ministère doit fournir une explication par l'intermédiaire de l'ITIE sur les exigences que les demandeurs doivent encore remplir, conformément à la législation nationale. • Les membres de la société civile du GMP doivent veiller à ce que l'ensemble du collège de la société civile soit informé de la possibilité de								

signaler toute violation du Protocole ITIE au GMP par l'intermédiaire de ses représentants ; de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de surveillance du GMP ; des recommandations ou décisions qui en découlent et du suivi assuré par le Conseil de Supervision.								

Légende :

Jaune : en cours de réalisation

Rouge : urgent

Coût Unitaire/ Budget : 630.000.000 GN

Ateliers (MATD, AN, MMG, PM, MEFB, CMG): 100.000.000 GNF

Plaidoyer : 100.000.000 GNF

Sensibilisation : 60.000.000 GNF

Réunion : 50.000.000 GNF

Conception et lancement du mécanisme de remontée des informations : 70.000.000 GNF

Etude (PM): 250.000.000 GNF

NB : Faire des TDRs par activités

Date limite de transmission TDR 1.3 : Vendredi, 14 Août 2026

Rencontre prochaine pour l'examen des TDRs : Mardi, 18 Août2026

20 Août 2026 :Validation par le comité de pilotage : Examen tableau de cartographie des actions à mener et plan d'action- TDR 1.3